



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 145-2-2023

Avis public est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 145-2-2023 modifiant les règlements 145-2017 et 145-1-2023 relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord*, adopté par le conseil de la MRC le 23 janvier 2024, est entré en vigueur le 7 février 2024, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 21 février 2024.

(signé)
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchn.qc.ca • info@mrchn.qc.ca